

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 811

présenté par  
M. Guerini, rapporteur

### ARTICLE 12

Modifier ainsi l'alinéa 5 :

1° À la première phrase, après le mot :

« délivre »,

insérer les mots :

« à l'utilisateur mentionné au premier alinéa » ;

2° À la seconde phrase, substituer au mot :

« du »,

les mots :

« figurant dans le » ;

3° À cette même phrase, substituer aux mots :

« le titulaire de celui-ci »,

les mots :

« l'utilisateur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.